

GARANTIE SAPHIR 12 MOIS

Véhicules de moins de 20 ans et moins de 200 000 km au jour de la vente (1^{er} des deux termes atteints)

Garantie Tous Risques Sauf

Véhicules jusqu'à 100 000 km ou de moins de 5 ans (1^{er} des deux termes atteints au jour du sinistre)

L'ensemble des pièces est couvert par ce contrat, à l'exclusion des organes, composants et opérations cités ci-après :

PIÈCES EXCLUES :

- * La carrosserie, la peinture, le toit ouvrant mécanique (en cas de toit ouvrant électrique, son moteur est couvert), la capote manuelle ou électrique et ses commandes, la sellerie et les organes affectés à cette dernière, le toit amovible et les organes affectés à ce dernier ;
- * Les dommages causés par la corrosion ; Les pneumatiques et jantes ;
- * Les vitres, les lunettes (dégivrantes ou non), les rétroviseurs (en cas de rétroviseurs électriques seuls les moteurs sont couverts), les phares, les feux
- * Les disques de friction, les tambours, les plaquettes et garnitures de freins ;
- * L'échappement (pot, silencieux et tubes, filtre à particules) catalysé ou non ;
- * Les amortisseurs, sauf en cas de casse fortuite ; Les bougies et bougies de préchauffage ; Toutes les durites, les courroies (la courroie de distribution est exclue, à moins qu'elle n'ait été remplacée selon les recommandations du Constructeur), canalisations, flexibles, câbles, câblages et tous les faisceaux ;
- * Tous les filtres ; Les réservoirs ; Les pédales, les leviers de vitesses et de frein à main, les ceintures de sécurité et système airbag ; La batterie, les fusibles, les ampoules ; L'autoradio, lecteur CD, lecteur DVD, chargeur CD, écran multimédia (couvert uniquement dans le cadre d'une réparation limitée à 350,00 € TTC), l'installation audiophile, les antennes et leurs moteurs, allume-cigare ; L'installation antiviol, le système de verrouillage de direction, et les serrures mécaniques ; Tous les joints, (le joint de culasse est couvert).

Garantie Risque dénommé complète

Véhicules de 100 001 km à 150 000 km ou de plus de 5 ans et moins de 7 ans (1^{er} des deux termes atteints au jour du sinistre)

PIÈCES COUVERTES :

DANS LE MOTEUR : Les pièces lubrifiées en mouvement suivantes : chemises, pistons et axes, segments, bielles, coussinets, vilebrequin, pompe à huile, chaîne de distribution lubrifiée, pignons, poussoirs, culbuteurs, arbres à cames, soupapes, guides et valves, culasse (sauf carter et joints).

LE TURBOCOMPRESSEUR (Sauf conduits et durites).

DANS LE CIRCUIT DE REFROIDISSEMENT : Radiateurs d'eau et d'huile, pompe à eau, calorstat et thermo contact, moto ventilateur de refroidissement, joint de culasse (sauf conduits et durites).

DANS LA BOITE DE VITESSES :

Boîte de vitesses mécanique : Les pièces lubrifiées en mouvement suivantes : arbres, roulements, pignons, anneaux de synchros, baladeur, axes et fourchettes de sélection interne (sauf carter, joints, boîte de transfert et over drive).

Boîte de vitesses automatique : Convertisseur, arbres de turbine, arbre de pompe à huile (sauf carter, joints, et boîtier de gestion).

DANS LE PONT : Les pièces lubrifiées à l'intérieur du pont, pignons, roulements, couronne planétaire et satellite (sauf carter et joints).

DANS LE SYSTEME DE TRANSMISSION : Arbre longitudinal (sauf flectors), transmissions, soufflets.

DANS LE SYSTEME D'ALIMENTATION : Pompe à injection, pompe à carburant, pompe électrique d'alimentation, boîtier électronique de régulation.

DANS LE CIRCUIT ELECTRIQUE : Alternateur, régulateur de tension, démarreur, balais-lanceurs, moteurs essuie-glaces, moteurs lève-vitres, moteur toit ouvrant, celluloid électromagnétique des portes, ventilateur de chauffage, module électronique d'allumage et bobines.

DANS LE SYSTEME DE FREINAGE : Maître-cylindre de freins, répartiteur, servofrein, pompe d'assistance, groupe électropompe ABS ou ABR, système hydraulique de suspension (sauf sphères et amortisseurs, joints, conduits et durites).

DANS LES ORGANES DE DIRECTION : Crémaillère, vérins de direction, pompe d'assistance (sauf conduits et durites).

PIECES : Uniquement les pièces ci-dessus énumérées, ET SEULEMENT EN CAS DE CASSE FORTUITE.

Garantie Risque dénommé Moteur/ Boîte / Pont

Véhicules de 150 001 km à 200 000 km ou de plus de 7 ans et moins de 20 ans (1^{er} des deux termes atteints au jour du sinistre)

PIÈCES COUVERTES :

DANS LE MOTEUR : Les pièces lubrifiées en mouvement suivantes : chemises, pistons et axes, segments, bielles, coussinets, vilebrequin, pompe à huile, chaîne de distribution lubrifiée, pignons, poussoirs, culbuteurs, arbre à cames, soupapes, guides et valves, culasse (sauf carter et joints).

DANS LE CIRCUIT DE REFROIDISSEMENT : Joint de culasse (sauf conduits et durites).

DANS LA BOITE DE VITESSES :

Boîte de vitesses mécanique : Les pièces lubrifiées en mouvement suivantes : Arbres, roulements, pignons, anneaux de synchros, baladeur, axes et fourchettes de sélection interne (sauf carter, joints, boîte de transfert et over drive).

Boîte de vitesses automatique : Convertisseur, arbres de turbine, arbre de pompe à huile (sauf carter, joints, et boîtier de gestion).

DANS LE PONT : Les pièces lubrifiées à l'intérieur du pont : pignons, roulements, couronne planétaire et satellite (sauf carter et joints).

DANS LE CIRCUIT ELECTRIQUE : Démarreur, alternateur.

DANS LE SYSTEME DE FREINAGE : Maître-cylindre de freins.

PIECES : Uniquement les pièces ci-dessus énumérées, ET SEULEMENT EN CAS DE CASSE FORTUITE.

ENGAGEMENT MAXIMUM ET LIMITATIONS :

L'engagement maximum de la présente garantie est fixé à 7 500,00 € TTC pendant toute la durée de la garantie, étant précisé que l'ensemble des réparations couvertes par la garantie ne pourra dépasser la valeur vénale du véhicule, à dire d'expert, au jour du dernier sinistre.